

## DELIBERATION N°327\_25112025

### Conseil d'Administration du 25 novembre 2025

#### Convention d'assistance administrative à la gestion des contrats d'assurance statutaire.

***Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,***

Le 25 novembre deux-mille-vingt-cinq à 10 heures au CDG66, 35 bd St Assiscle-Centre Del Món salle de conférence - 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 14 novembre 2025 sous la présidence de M. Robert GARRABÉ,

#### **-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28**

-Nombre de membres présents : 12  
-Nombre de membres votants : 17

Membres titulaires du Conseil d'administration :

#### **Présents**

##### Collège des communes affiliées

###### *Titulaires :*

M. Robert GARRABÉ, Président  
M. CALVET Guy, M. PLA Raymond, M. VILA Jean, M. TAHOCES Antoine, Mme COSTA Marie, M. REMEDI Bernard, M. PIQUET Philippe.

##### Collège des établissements affiliés

M. PUIG Louis, M. PUGINIER Jean suppléant de M. LOPEZ Jean-Jacques,

##### Collège spécifique des adhérents au socle commun (art23 – LOI 84-53 modifiée)

Mme BACH Marie, M. RALLO François.

#### **Absents excusés**

##### Collège des communes affiliées

M. BILLES Jean-Paul, M. PORTEIX Yves, M. NIFOSI Christian, Mme GARCIA-VIDAL Madeleine, M. CHAMBON Jean-Louis, M. GALAN Bruno, M. PAILLES Roger, M. THIBAUT Jean-Jacques, M. SOLE Jean-Michel, M. GARSAU Jacques, M. OLIVE Robert

##### Collège des établissements affiliés

M. ROQUE Jean, M. LOPEZ Jean-Jacques,

##### Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV – loi 84-53 modifiée)

M. DUSSAUBAT François (Perpignan), Mme ROLLAND Martine (SDIS66), M. LACAPERÉ Rémi (CD), Mme SADOURNY Marie-Pierre (CD).

#### **Représentés ayant donné pouvoir**

Mme ROLLAND Martine à M. Robert GARRABÉ  
M. PAILLES Roger à M. PLA Raymond  
M. NIFOSI Christian à M. PUIG Louis  
M. GARSAU Jacques à M. TAHOCES Antoine  
M. SOLE Jean-Michel à M. CALVET Guy

#### **Personnalités invitées**

M. Clément STOLBOWSKY, Directeur Général des Services du Centre de Gestion 66  
M. Nasser AFIF, Directeur du pôle Administration générale, expertise juridique, accompagnement statutaire  
Mme Anne-Sophie DEVEAUX, Conseillère aux décideurs locaux



## DELIBERATION N°327\_25112025

### Conseil d'Administration du 25 novembre 2025

#### Le Conseil d'administration,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.452-40 et suivants,

**Vu** le décret n°85-643 modifié relatif aux centres de gestion,

**Vu** la délibération Centre de Gestion des Pyrénées Orientales N°317\_25112025 du 25 novembre 2025 portant sur les conditions de recours aux autres missions complémentaires pour l'année 2026,

**Considérant** que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales assure une mission d'assistance administrative à la gestion des contrats d'assurance statutaires,

**Considérant** que les collectivités et établissement public affiliés peuvent confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales la réalisation des tâches administratives liées à la gestion des contrats d'assurance statutaire souscrits auprès des assureurs en vertu des dispositions des article L452-40 et suivants du CGFP, dans les conditions prévues dans la présente délibération et son annexe,

**Considérant** que la gestion des contrats d'assurance statutaire peut revêtir un caractère complexe et nécessiter une expertise pour maîtriser la mise en œuvre de l'ensemble des garanties et obligations qui en découlent,

**Considérant** que le CDG dispose de personnels formés à la gestion des contrats d'assurance statutaire et qu'il est en capacité d'apporter un soutien technique aux collectivités et établissements qui en font la demande,

#### Après en avoir délibéré,

#### DECIDE DE :

#### Article 1 :

- **Approuver** la convention d'assistance administrative à la gestion des contrats d'assurance statutaire jointe en annexe de la présente délibération ainsi que les modalités de mise en œuvre de cette mission.

#### Article 2 :

- **Autoriser** le Président à signer ladite convention et procéder aux actes nécessaires à la mise en œuvre de cette mission.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés,

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.*

PERPIGNAN, le 25 novembre 2025

Le Président du Centre de Gestion  
de la Fonction Publique Territoriale  
des Pyrénées-Orientales,

**Robert GARRABE**

*Le Président :*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège du CDG66  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*- Transmis au représentant de l'Etat le : 27.11.25*